

DEPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON DE LIMONEST
COMMUNE DE COLLONGES AU MONT D'OR

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à dix-neuf heures, Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Collonges-au-Mont-d'Or
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Président en exercice.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 14 mars 2024

PRESENTS : M GERMAIN, Mme BAILLOT, M AUSSENAC, Mme LIGNEY, Mme ARNAUD, M PERROT, Mme GRANGE, Mme DEVOS, M. GOIFFON

ABSENT EXCUSE : M COLLIARD (procuration M PERROT)

ABSENTE : Mme MOREL

Délibération N° 2024/13 Atelier de prévention et de sensibilisation aux déficiences physiques et physiologiques en lien avec le processus de vieillissement

Dans ces actions de solidarité, Madame la Vice-Présidente présente le projet de l'organisation, à l'intention des séniors de Collonges-au-Mont-d'Or, à partir de 60 ans et plus, d'ateliers gratuits collectifs et participatifs de préventions des risques liés au vieillissement et de sensibiliser les personnes âgées aux déficiences physiologies en lien avec le processus du vieillissement.

L'objectif des ateliers permettent, entre autres de porter à la connaissance des participants, les aides techniques, numériques et d'adaptations au logement assurant leur confort, leur sécurité et ainsi soutenir leur qualité de vie dans leur environnement.

Les thématiques suivantes pour répondre à ces risques :

- Sens et solutions : faire face aux troubles de la vision et de l'audition
- Piloter sa maison : les solutions connectées qui facilitent le quotidien

Le contenu de ces interventions sera proposé avec un support diaporama qui accompagnera et illustrera une présentation en fonction de la thématique. Des utilisations d'aide-techniques permettront des démonstrations et des essais de matériel adapté en situations réelles. Des activités ludiques seront également réalisées.

Deux ateliers de 2 heures seront réalisés les lundis 27 mai et 17 juin 2024 de 10h à 12h à la salle Médiaplus, par l'association « CRIAS » et animés par un ergothérapeute de l'association par groupe de 8 à 15 participants.

Le montant de cette prestation est de 550.00 € par atelier, soit un total de 1 100.00 € pour la réalisation des deux prestations.

Cette dépense sera imputée à l'article 611 du budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.

Afin de mettre en œuvre cette action, Madame la Vice-Présidente rappelle que le CCAS a constitué un appel à projet pour une demande de subvention à la Métropole de Lyon dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie : Délib 2023/22. La notification de cette demande sera connue au mois de mai 2024. Si une participation est attribuée, elle sera affectée en partie à cette dépense selon son prorata et les différentes actions engagées.

De s'engager si l'information de la notification parvient expressément afin d'intégrer dans les supports de communication de cette action, le logo de la Métropole comme organisateur financeur de l'action.

Cette dépense sera imputée à l'article 611 du budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, des membres présents, et représentés,

APPROUVE cette action selon les critères nommés et autorise Monsieur le Président à signer les documents relatifs à ce dossier.

Une communication sera faite sur les différents supports.

Fait et délibéré les jours, mois et an dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
En mairie, le 29 mars 2024

Le Président,
Monsieur Alain GERMAIN

